



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 février 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine

I. Introduction

1. Dans son rapport du 22 décembre 2006 sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2006/1019), présenté en application des paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, mon prédécesseur a fait un tour d'horizon de la situation politique et des conditions de sécurité ainsi que de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans les deux pays et décrit le défi que représentait la protection des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et d'autres civils dans les zones avoisinant la frontière avec le Soudan. Le rapport exposait également quelques options préliminaires éventuelles concernant le mandat, la structure et le concept des opérations d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies à la fois dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, qui aurait pour mission d'améliorer la sécurité le long de la frontière entre ces deux pays et le Soudan.

2. Le Conseil de sécurité a examiné ce rapport au cours de consultations tenues le 10 janvier 2007. Ensuite, à l'issue d'une séance tenue le 16 janvier 2007, son président a publié une déclaration (S/PRST/2007/2), dans laquelle le Conseil prenait note du rapport du 22 décembre 2006 et autorisait le retour immédiat de la mission d'évaluation technique dans la région, en vue de mettre la dernière main aux recommandations concernant la taille, la structure et le mandat d'une telle présence.

3. Dans cette déclaration, le Conseil me priait également de déployer dès que possible une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine, en consultation avec les gouvernements de ces deux pays, comme envisagé au paragraphe 88 du rapport du 22 décembre, en vue d'accélérer les préparatifs d'une décision prochaine sur le déploiement éventuel d'une présence multidisciplinaire dans ces pays.

4. Le présent rapport rend compte des conclusions de la deuxième mission d'évaluation technique multidisciplinaire qui s'est rendue au Tchad et en République centrafricaine du 21 janvier au 6 février 2007. Il décrit la mission préparatoire et présente des propositions détaillées concernant la taille, la structure et le mandat d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies dans les deux pays.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



II. Point de la situation

A. Tchad

5. Depuis l'établissement du rapport de mon prédécesseur en date du 22 décembre 2006, la situation au Tchad est restée tendue et incertaine. Des affrontements entre les forces armées tchadiennes et des groupes rebelles, dont certains seraient armés et appuyés par le Soudan, et des attaques de milices contre la population civile continuent de déstabiliser l'est du pays, entraînant une insécurité généralisée et des violations des droits de l'homme et amenant des civils à continuer de se déplacer à l'intérieur du pays. Pour faire face à la situation, le Gouvernement tchadien a maintenu l'état d'urgence à Wadi Fira, Ouaddaï et Salamat, les trois régions de l'est du Tchad qui jouxtent la frontière avec le Soudan et avec la République centrafricaine, ainsi qu'à N'Djamena.

6. Sur une note encourageante, le 24 décembre 2006, le Gouvernement et une faction du groupe rebelle connu sous le nom de « Front uni pour le changement » (FUC) ont signé à Tripoli un accord prévoyant, entre autres, l'intégration des éléments armés du FUC dans les forces armées et la gendarmerie tchadiennes. Après quelques difficultés de départ, il semblerait que le FUC s'intègre en effet peu à peu dans les forces armées et la gendarmerie. Mais cet accord a été critiqué par d'autres groupes rebelles, notamment l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), le Rassemblement des forces démocratiques (RFD) et le Socle pour le changement, l'unité nationale et la démocratie (SCUD), qui ont mis en doute le potentiel militaire du FUC et décidé, le lendemain de la signature de l'accord, de coordonner leur action militaire contre le Gouvernement.

7. Les rebelles ont poursuivi leurs activités tout au long de décembre 2006 et de janvier 2007. Le 13 janvier 2007, l'UFDD a attaqué et occupé brièvement la ville d'Ounianga Kébir, dans le département du Tibesti, plus de 350 kilomètres à l'ouest de la frontière soudanaise. Puis, le 17 janvier 2007, elle a conjugué ses forces avec celles du RFD pour s'emparer de la ville frontière d'Adé, après le transfert de la garnison des forces armées tchadiennes d'Adé à Goz Beïda. Le 24 janvier, les forces armées tchadiennes ont repris la ville après une attaque aérienne sur les positions rebelles.

8. Le 1^{er} février 2007, l'UFDD a de même attaqué la ville d'Adré, située dans l'est du Tchad sur la frontière soudanaise, à 30 kilomètres à l'ouest d'El Geneina, capitale du Darfour occidental. Des combats violents ont fait rage pendant les jours qui ont suivi; les forces armées tchadiennes ont conservé la ville et repoussé les rebelles à l'intérieur du Soudan. Le Gouvernement tchadien m'a communiqué des détails sur cette attaque dans une note verbale datée du 1^{er} février. En dépit de ces flambées de violence, on peut dire que les conditions de sécurité dans l'est du Tchad se sont considérablement améliorées dans la deuxième quinzaine de janvier, en grande partie grâce à une contre-offensive victorieuse des forces gouvernementales tchadiennes qui a permis de repousser les rebelles jusqu'à la zone avoisinant immédiatement la frontière ou au-delà, à l'intérieur du Darfour.

9. Bien que la violence associée aux activités rebelles se poursuive, il convient de noter que, dans l'ensemble, les rebelles ne s'attaquent pas aux civils. Les milices, par contre, les prennent pour cible. À la fin de décembre et au début du mois de janvier, elles ont attaqué des villages tchadiens autour de Dar Sila dans la région

d'Ouaddaï. Lors d'un assaut particulièrement brutal, les 15 et 16 décembre 2006, elles s'en sont prises à des civils tchadiens près de la ville de Koukou Angarana, faisant 30 morts dont des habitants de l'endroit, des personnes déplacées et quelques réfugiés soudanais qui s'étaient aventurés en dehors de leur camp. Le 16 décembre, de violents combats entre les forces armées tchadiennes et des milices aux alentours de la ville d'Habilé, située dans la même zone, ont obligé 9 000 personnes déplacées qui s'étaient installées là à repartir en direction de Koukou Angarana, les mettant ainsi dans l'obligation de fuir une deuxième fois pour sauver leurs vies.

10. Une conséquence directe de la violence actuelle et des attaques des milices contre des populations tchadiennes a été l'accroissement du nombre de personnes déplacées dans l'est du Tchad. Ce nombre, évalué à 92 000 en décembre 2006, s'établissait à près de 120 000 au 1^{er} février 2007. La plupart de ces nouveaux mouvements de population se sont produits dans la zone de Dar Sila. Par contre, le nombre de réfugiés dans l'ensemble de l'est du Tchad n'a pas changé. Ils sont toujours environ 232 000 dont 220 000 dans 12 camps appuyés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les autres vivant dans des collectivités locales.

11. L'accroissement du nombre des personnes déplacées a exacerbé la crise humanitaire dans l'est du Tchad. Ces personnes s'installent systématiquement aux alentours de camps de réfugiés ou de villes ou villages existants. Puisqu'il n'a pas été possible jusqu'à présent de leur apporter une assistance directe suffisante, elles comptent dans une certaine mesure sur les réfugiés et les populations locales pour partager avec elles leurs maigres ressources. Cet état de choses suscite des tensions lorsque ces ressources sont particulièrement rares ou précieuses, comme le bois de chauffe, le fourrage et l'eau. En outre, des milliers de munitions non explosées sont disséminées aux alentours de plusieurs localités, bloquant l'accès à ces quelques ressources. La décision du Gouvernement d'allouer 8 millions de dollars à l'assistance aux personnes déplacées est une mesure constructive qui devrait être complétée par une assistance internationale supplémentaire.

12. L'insécurité fait obstacle à la satisfaction des besoins humanitaires accrus dans l'est du Tchad. L'instabilité qui persiste contraint les organisations de secours à prendre des précautions, notamment en limitant leurs effectifs dans la région et, dans certains endroits, en autorisant leur personnel à ne se déplacer que sous la protection d'une escorte armée; il est donc difficile de garantir l'acheminement des secours nécessaires dans de bonnes conditions. Des plans d'urgence faisant notamment appel à du personnel tchadien et aux réfugiés eux-mêmes ont jusqu'ici empêché toute interruption majeure des services essentiels, notamment la fourniture d'une aide alimentaire, de soins de santé et de services d'assainissement dans les camps de réfugiés. En raison de l'insécurité, il n'a cependant pas été possible de venir en aide aux personnes déplacées.

B. République centrafricaine

13. La situation politique s'est considérablement améliorée en République centrafricaine depuis l'établissement du rapport de mon prédécesseur. Le Président de la République centrafricaine a convenu d'entamer un dialogue sans exclusive avec les partis d'opposition et les représentants des groupes armés rebelles. Une association de la société civile centrafricaine, le Groupe des Sages, composée de

représentants de toutes les religions du pays et qui compte parmi ses membres le président du comité de suivi des actes faisant suite au dialogue national de 2003 et le chef des associations nationales pour les droits de l'homme, dirige le dialogue actuel avec l'aide du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

14. Le 28 janvier 2007, le Président François Bozizé a rencontré à Syrte (Libye) les représentants des divers groupes rebelles actifs en République centrafricaine, lesquels ont signé avec le Gouvernement, le 2 février 2007, un accord de paix prévoyant notamment la cessation immédiate des hostilités. Le prochain pas sera de tenir de nouvelles consultations et de mettre au point des accords de réconciliation nationale. Ce dialogue devrait déboucher dans les prochains mois sur la signature d'un accord global entre toutes les parties prenantes nationales.

15. Parallèlement, les populations civiles ont commencé à revenir dans les villes du nord-est du pays, qui avaient été occupées par les rebelles puis reprises par les forces armées centrafricaines (FACA) avec l'appui de la Force multinationale sous-régionale (FOMUC) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'armée française.

16. Le rétablissement de la présence gouvernementale à Birao a également permis aux agents humanitaires de procéder à leurs premières évaluations dans la préfecture de Vakaga. Ils ont constaté que certaines villes et certains villages avaient été considérablement endommagés et qu'une partie des déplacés peuvent ne pas rentrer chez eux, craignant de nouvelles attaques ainsi que des représailles de la part de l'armée nationale en raison de l'appui qu'elle les soupçonne d'avoir apporté aux rebelles.

17. La mission d'évaluation technique s'est surtout intéressée au nord-est de la République centrafricaine mais les conditions de sécurité dans le nord-ouest du pays demeurent précaires. Le 15 janvier 2007, un groupe de rebelles y aurait attaqué la ville de Paoua, faisant des morts et des blessés. Dans ce contexte, comme indiqué dans le rapport du 22 décembre, la situation humanitaire dans le nord-ouest de la République centrafricaine est très préoccupante, plus de 70 000 déplacés s'y trouvant menacés de violences indiscriminées.

III. Mission d'évaluation technique

A. Programme de travail

18. La deuxième mission d'évaluation technique au Tchad et en République centrafricaine était dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix et composée de représentants du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Département de la sûreté et de la sécurité.

19. La mission d'évaluation est arrivée au Tchad le 21 janvier 2007 pour deux journées de consultation avec des responsables tchadiens, notamment le Ministre des affaires étrangères, le Chef d'état-major des armées et le Comité interministériel chargé de la liaison avec la mission, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, des diplomates, les organisations humanitaires et d'autres parties prenantes.

20. Le 23 janvier 2007, la mission d'évaluation s'est rendue à Abéché, dans l'est du Tchad, accompagnée d'officiers de liaison des forces armées tchadiennes, de la gendarmerie et de la police, et elle y a mené des consultations avec les autorités locales, l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations humanitaires.

21. Du 24 au 28 janvier, la mission d'évaluation s'est rendue dans les villes suivantes : Adré, Bahaï, Biltine, Farchana, Goz Beïda, Iriba, Koukou Angarana et Tine. Elle s'est également rendue dans les camps de réfugiés et les camps de déplacés situés aux alentours de Farchana, Gaga, Goz Amer, Iridimi et Ouré Cassoni. Tout au long de son séjour au Tchad, l'équipe a reçu un appui opérationnel direct du HCR et une aide précieuse de l'armée française à Abéché qui a organisé ses déplacements par hélicoptère.

22. Le 30 janvier, la mission d'évaluation s'est rendue à Bangui pour des consultations avec des responsables gouvernementaux et des représentants des forces armées, de la police et de la gendarmerie, des réunions d'information avec le BONUCA et l'équipe de pays des Nations Unies et des rencontres avec des diplomates.

23. Le 31 janvier et le 1^{er} février 2007, des membres de la mission d'évaluation se sont rendus dans la préfecture de Vakaga en République centrafricaine pour évaluer de première main la situation dans la ville de Birao et ses environs. Le groupe s'est ensuite rendu à Am Dafok sur la frontière avec le Soudan pour y établir d'autres faits.

24. La mission d'évaluation est retournée à N'Djamena où elle a séjourné du 2 au 6 février 2007. Elle y a été rejointe par Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, lequel a rencontré le Président Déby le 5 février et vu également d'autres hauts responsables gouvernementaux ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et des diplomates en poste à N'Djamena. L'équipe d'évaluation a fait part de ses observations et de ses premières conclusions au Comité interministériel le 5 février.

B. Principales constatations : Tchad

25. Pendant le séjour de la mission d'évaluation dans l'est du Tchad, les autorités locales tchadiennes et les populations touchées, ainsi que de nombreuses organisations humanitaires ont largement approuvé l'idée d'un déploiement rapide d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies qui s'attacherait à protéger les civils dans la région et à désamorcer les tensions aux frontières. Les autorités tchadiennes, et notamment le Ministre des affaires étrangères, et les membres du corps diplomatique ont également été d'avis que le déploiement des Nations Unies ne devait pas être subordonné directement à l'ouverture préalable d'un dialogue sans exclusive au Tchad.

26. La mission d'évaluation a également contacté des représentants de certains groupes rebelles pour les informer du déploiement possible d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies près de la frontière avec le Soudan. Les représentants des groupes rebelles avec lesquels elle s'est entretenue ont souligné qu'ils n'avaient pas d'objection à la présence d'une opération impartiale des Nations Unies, mais que s'ils étaient amenés à estimer que les Nations Unies apportaient un

soutien actif aux opérations militaires gouvernementales, ils considéreraient alors la force Nations Unies comme belligérante.

27. Dans l'est du Tchad, il est évident que les activités des mouvements rebelles armés qui cherchent à renverser le Gouvernement continuent à déstabiliser cette région. C'est ce que montre amplement la situation à Adré, qui a été attaqué par des groupes rebelles le 1^{er} février 2007. Les forces armées tchadiennes cherchent à contrecarrer cette menace des rebelles, qui l'empêche de protéger la population civile et de faire régner l'ordre public dans tout l'est du pays.

28. Pendant les entretiens avec des représentants des personnes déplacées et des réfugiés, au Tchad, il est apparu clairement que les milices, basées au Soudan, désignées comme « Janjaouid », qui traversent la frontière pour pénétrer au Tchad afin d'attaquer les civils, sont perçues comme la menace la plus grave. Les civils tchadiens semblent le plus souvent être la cible de ces attaques qui ont entraîné la destruction partielle du camp de personnes déplacées de Habilé, dans la région de Salamat.

29. La mission a également constaté ou confirmé l'existence d'autres menaces pesant sur la population civile, indépendamment des incursions provenant du Soudan. La première est la tension et la violence intercommunautaire, en particulier dans le département de Dar Sila, de la région de Ouaddaï, où des indices probants, en particulier des témoignages confidentiels, indiquent que des habitants et des personnes déplacées ont été attaqués, déplacés et tués par des milices qui sont largement composées d'éléments tchadiens.

30. En outre, la mission d'évaluation a pris connaissance d'indications crédibles multiples montrant que des groupes rebelles soudanais opèrent et recrutent ouvertement dans les camps de Ouré Cassoni et Am Nabak et au voisinage, près de la frontière avec le Soudan dans la région de Wadi Fira, ainsi que dans d'autres camps de réfugiés, et que ces groupes rebelles recrutent des enfants. Le Gouvernement tchadien et le HCR admettent que ces camps, trop proches de la frontière, devaient être éloignés de celle-ci de façon que leur caractère civil et humanitaire soit préservé, mais à ce jour aucun emplacement convenable n'a été trouvé.

31. Les autorités tchadiennes cherchent à régler les aspects sécuritaires de la crise. Le Gouvernement a bien indiqué qu'il ne parlerait pas aux groupes rebelles tant que ceux-ci n'auraient pas remis leurs armes. Ainsi, il n'y a pas encore de processus politique substantiel de réconciliation susceptible de permettre d'énoncer et d'éliminer les griefs des groupes rebelles tchadiens ou d'examiner les causes de la violence intercommunautaire, qui fait peser une menace grave sur la sécurité des civils tchadiens. En outre, il semble que les mécanismes traditionnels de résolution des conflits soient complètement débordés par l'intensité et la fréquence de la violence depuis deux ans, bien qu'après la signature de l'accord entre le FUC et le Gouvernement tchadien le 24 décembre, un accord de réconciliation ait été signé entre les groupes Dedjo et les groupes arabes dans le sud-est du Tchad afin de répondre aux besoins d'autodéfense, en réponse aux attaques répétées des milices « Janjaouid ».

32. Pendant son séjour, la mission d'évaluation a également pu acquérir une connaissance de première main des difficultés logistiques soulevées par le déploiement d'une mission multidisciplinaire dans l'est du Tchad. Cette vaste

région, d'environ 165 000 kilomètres carrés, est sillonnée par des lits de rivière (oueds) qui, bien qu'à sec pendant une grande partie de l'année, peuvent être en crue en quelques minutes, pendant la saison des pluies, qui va de mai à octobre. La plupart des routes sont des pistes non revêtues et elles sont alors impraticables, ce qui isole complètement de vastes sections du territoire tchadien pendant de longues périodes. En outre, il n'y a dans la région qu'une seule piste d'atterrissage capable d'accueillir des gros appareils et les équipements de communication sont très réduits ou inexistants.

33. À la fin de la mission d'évaluation, le Président Déby a reçu M. Annabi le 5 février à Am Timam dans l'est du Tchad. Le Président a rappelé qu'il avait déjà donné son accord de principe au déploiement d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies. Cependant, la composante militaire de la mission proposée le préoccupait. Il a déclaré que le Tchad avait demandé en novembre 2006 au Conseil de sécurité de déployer une « force civile » dans les camps de l'est du Tchad. Le Président tchadien a souligné que son gouvernement n'avait pas demandé le déploiement d'une force militaire. En outre, il estimait que la communauté internationale envisageait le déploiement d'une force militaire des Nations Unies au Tchad parce que le Soudan avait refusé le déploiement d'une opération des Nations Unies au Darfour. Le Président Déby a souligné qu'il souhaitait connaître les modalités détaillées de l'opération proposée, par écrit, avant de prendre une décision définitive. De ce fait, après avoir informé longuement, en détail, le Comité interministériel tchadien de ses conclusions à la fin de son séjour, la mission technique d'évaluation a remis le 6 février au général N'Gomine, coordinateur militaire du Ministère des affaires étrangères et président du comité interministériel, un aide-mémoire décrivant les propositions de recommandations sur le mandat, les effectifs et la structure d'une opération multidisciplinaire des Nations Unies dans l'est du Tchad. La mission technique d'évaluation a fait observer que ces recommandations étaient subordonnées à l'approbation du Secrétaire général et, en fin de compte, du Conseil de sécurité.

C. Principales constatations : République centrafricaine

34. Les civils qui avaient fui la localité de Birao pendant les hostilités à la fin de novembre 2006 sont, pour beaucoup, rentrés chez eux, et la situation à Birao, de même qu'à Am Dafok, le long de la frontière avec le Soudan, semble stabilisée grâce à la présence des forces armées, de la gendarmerie et de la police centrafricaines dans les deux localités, aux côtés d'un petit détachement français à Birao. Cependant, dans la préfecture de Vakaga, dans la région de Gordil et Tiringoulou, et au nord de Bria, il subsiste des poches d'insécurité. Certaines sources chiffrent à 10 000 le nombre de personnes déplacées dans la région (appartenant surtout au groupe ethnique Goula). Les débris des groupes rebelles seraient toujours présents dans ces zones.

35. En outre, plusieurs autres facteurs contribuent à l'insécurité, notamment des éléments criminels et des braconniers qui mettent à profit l'anarchie dans la région et les frontières poreuses avec le Soudan. La mission d'évaluation a également pris connaissance d'allégations de violations des droits de l'homme et de violence contre des civils, parfois par les forces armées centrafricaines, en représailles, quand ces populations sont perçues comme apportant leur soutien aux rebelles.

36. Dans la préfecture de Vakaga, les civils s'efforcent de retrouver une existence normale. Rien n'indique une situation d'urgence humanitaire à l'heure actuelle, mais l'isolement, la marginalisation économique et l'insécurité récente ont créé de graves besoins de secours et de redressement que, pour le moment, le Gouvernement centrafricain ne semble pas en mesure de satisfaire.

37. L'équipe relève que la décision du Gouvernement centrafricain de fermer sa frontière avec le Soudan paralyse les échanges commerciaux traditionnels entre le Soudan et la préfecture de Vakaga. Les populations locales sont presque entièrement dépendantes de la libre circulation des biens et des services à travers cette frontière.

38. Pendant son bref séjour, la mission d'évaluation n'a pas relevé d'indices probants que la situation dans la préfecture de Vakaga soit directement liée à la crise au Darfour. Cependant, se rappelant les événements d'octobre à décembre 2006, quand plusieurs localités de la préfecture de Vakaga ont été occupées par les groupes rebelles qui auraient reçu des concours extérieurs, la mission d'évaluation a pris note de l'opinion du Gouvernement selon laquelle les deux situations sont liées. Elle a également pris note de l'appel lancé par le Gouvernement centrafricain à un déploiement d'une présence des Nations Unies pour remédier à l'effet possible de la crise au Darfour sur la République centrafricaine.

IV. Mission préparatoire

A. Aperçu

39. Étant donné ce qui précède et en application de la déclaration du Président publiée par le Conseil de sécurité le 16 janvier 2007 (S/PRST/2007/2), j'ai pris les premières mesures nécessaires pour le déploiement d'une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine. Cette mission préparatoire, qui serait connue sous le nom de Mission des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine (MINUTAC) préparerait la présence multidisciplinaire dont la possibilité était annoncée dans la déclaration du Président du 16 janvier 2007.

40. Pendant le séjour de la mission technique d'évaluation, les principaux paramètres de la mission préparatoire ont été examinés avec les autorités locales et avec d'autres acteurs. Suite à ces entretiens et sur la base des directives du Conseil de sécurité, les préparatifs en vue de la création de la mission sont en cours.

B. Mandat

41. Conformément à la déclaration du Président en date du 16 janvier 2007, le mandat de la Mission découle du paragraphe 88 du rapport du Secrétaire général daté du 22 décembre sur le Tchad et la République centrafricaine. Les activités de la Mission comporteront en particulier les préparatifs qui permettront de positionner la présence multidisciplinaire de façon à protéger les civils et à aider à enrayer les retombées du conflit au Darfour. Cela exige que l'on recueille des informations sur la situation dans l'est du Tchad afin d'élaborer une bonne analyse des problèmes de sécurité et de protection auxquels se heurterait une présence multidisciplinaire des Nations Unies.

42. Si le Conseil de sécurité autorisait une présence multidisciplinaire des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine, il est à prévoir que la Mission serait alors progressivement intégrée à une telle opération.

C. Tâches

43. Pour réaliser ce qui est indiqué plus haut, la Mission devrait nouer des liens effectifs avec les principaux acteurs (les gouvernements, les armées nationales, la police et la gendarmerie, tous les groupes d'opposition crédibles, les forces françaises, les humanitaires, la société civile, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la FOMUC); elle devrait amorcer des préparatifs, notamment des travaux détaillés de planification et des mesures logistiques en prévision du déploiement de l'opération multidisciplinaire des Nations Unies, aider à établir un dialogue constructif entre les gouvernements intéressés dans la région et entre ceux-ci et leurs groupes d'opposition respectifs, assurer la liaison avec les équipes des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine, et avec le BONUCA pour mettre à profit les complémentarités, assurer une bonne liaison avec la communauté des humanitaires au sens large dans les deux pays et mettre en place des mécanismes qui contribueraient à améliorer la sécurité et protéger les civils, afin de réduire la violence dans la région.

D. Composition

44. La Mission serait dirigée par un chef de mission qui serait le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tchad et serait chargé d'appliquer le mandat de maintien de la paix dans le nord-est de la République centrafricaine. La Mission serait composée de responsables des affaires politiques et civiles, de spécialistes des questions juridiques, militaires, policières, judiciaires, pénitentiaires, humanitaires, des droits de l'homme, de l'action antimines, de l'information, de la conduite et de la discipline, de la sûreté et de la sécurité, ainsi que d'un personnel administratif et d'appui à la mission qui remplirait le mandat de la Mission sous la supervision d'ensemble du chef de mission.

E. Localisation

45. Le quartier général de la Mission serait situé à N'Djamena, où résiderait que le chef de mission. Un bureau régional serait également ouvert à Abéché et un bureau de liaison à Bangui. Plus tard, si les conditions de sécurité le permettent, la MINUTAC établirait aussi des bureaux multidisciplinaires sur le terrain à Iriba, Adré et Goz Beïda dans l'est du Tchad et à Birao dans le nord-est de la République centrafricaine.

F. Effectifs

46. Outre le chef de mission, la Mission comprendrait du personnel militaire, policier et civil. Au total, 35 militaires assureraient la liaison avec les forces armées tchadiennes, les forces armées centrafricaines et les autres acteurs à N'Djamena,

Bangui et au voisinage des cinq bureaux locaux et collecteraient des informations afin d'établir et de finaliser des plans détaillés pour la présence multidisciplinaire envisagée. En outre, 39 spécialistes de la police civile des Nations Unies préciseraient divers aspects de la stratégie détaillée à suivre pour répondre aux besoins de police dans les camps de réfugiés, les principales localités où seront situés les bureaux humanitaires locaux, les itinéraires empruntés par les humanitaires et les zones où sont rassemblées des personnes déplacées; ils aideraient à choisir les policiers et gendarmes tchadiens en vue d'un détachement, d'une formation et d'un déploiement ultérieurs à l'opération de maintien de la paix envisagée, prépareraient des accords avec le Gouvernement tchadien concernant la répartition des responsabilités entre la police des Nations Unies et les autorités de police tchadiennes, et organiseraient la formation et le déploiement de la police des Nations Unies dans l'est du Tchad. Le personnel militaire et policier des Nations Unies serait complété par un nombre approprié de spécialistes des affaires politiques, des droits de l'homme, du respect de la légalité, de la liaison humanitaire, de l'information, de l'action antimines et de la sûreté et de la sécurité. La Mission comprendrait aussi le personnel d'appui nécessaire à la Mission, qui sera chargé de tous les aspects logistiques et administratifs de l'établissement possible de l'opération multidisciplinaire.

V. Présence multidisciplinaire des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine

A. Mandat

47. Si le Conseil de sécurité décide d'établir une présence multidisciplinaire des Nations Unies dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, je recommande qu'elle soit chargée des tâches principales suivantes, compte tenu de l'instabilité qui persiste le long des frontières entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine et des menaces qui pèsent de ce fait sur la sécurité de la population civile et la conduite des opérations humanitaires :

Sécurité et protection des civils

- Aider à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, dans les limites de ses capacités et dans les zones où elle est déployée.
- Aider au maintien de l'ordre dans les camps de réfugiés, dans les villes principales où se trouvent les antennes humanitaires, sur les routes qu'emprunte le personnel humanitaire, dans les endroits où se trouvent les personnes déplacées et dans les communautés d'accueil.
- Se déployer à des positions clefs dans la zone frontalière pour réduire les tensions et faciliter le rétablissement de la confiance.
- Assurer la liaison avec l'armée nationale, les forces de gendarmerie et de police et les autorités judiciaires et pénitentiaires du Tchad et de la République centrafricaine pour contribuer à créer un environnement plus sûr dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine.

- Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire.
- Assurer la liaison avec le Gouvernement tchadien et le HCR et appuyer les efforts qu'ils font pour réinstaller les camps de réfugiés qui se trouvent à proximité de la frontière, notamment en leur fournissant un appui logistique.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies et assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel.
- Maintenir des contacts étroits avec l'Union africaine, la MUAS, la MINUS et le Gouvernement soudanais pour échanger des informations sur les nouvelles menaces survenant dans la région frontalière.

Bons offices

- Favoriser l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan et entre la République centrafricaine et le Soudan, notamment en encourageant l'application des accords de Tripoli et de N'Djamena.
- Appuyer au besoin les efforts du Gouvernement tchadien pour instaurer un dialogue politique soutenu avec les groupes d'opposition non armés et consulter le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine concernant l'aide qu'il fournit aux efforts menés en parallèle par le Gouvernement centrafricain.
- Au besoin, aider à créer un cadre propice à la cessation des hostilités et à la réconciliation entre les gouvernements et les groupes d'opposition armés.

Droits de l'homme

- Contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme en surveillant et en signalant les violations commises dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine et en rassemblant des informations à leur sujet.
- Mener des enquêtes préliminaires sur les principales violations des droits de l'homme dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine en accordant une attention particulière aux violences sexuelles et sexistes, et recommander aux autorités compétentes les mesures correctives à prendre.
- Dans les limites de ses possibilités, soutenir les efforts des autorités locales et de la société civile pour renforcer leurs capacités, en proposant des cours de formation sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

B. Zone d'opérations

48. La zone d'opérations de la Mission comprendrait l'est du Tchad, plus précisément les régions du Wadi Fira, du Ouaddaï et du Salamat et le département d'Ennedi Est, et le nord-est de la République centrafricaine, à savoir la préfecture de Vakaga et les parties de la préfecture de Haute-Kotto qui jouxtent le Soudan.

C. Structure de la Mission

49. La présence des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine consisterait en une opération multidisciplinaire à plusieurs composantes, dirigée par un chef de mission qui serait mon Représentant spécial pour le Tchad et serait également chargé du maintien de la paix dans le nord-est de la République centrafricaine. À ce titre, il chapeauterait toutes les activités des Nations Unies, assurerait la direction d'ensemble et fournirait des directives, en veillant à ce que ces activités répondent à une stratégie coordonnée et cohérente dans la zone d'opérations, conformément à la politique établie de l'ONU.

50. Les autres principaux responsables de la Mission, affectés à son quartier général à N'Djamena, seraient un Représentant spécial adjoint, un chef d'état-major, un commandant de la force ayant rang de général de division, un chef de la police et un directeur de l'administration. Cette équipe dirigeante relèverait directement de mon Représentant spécial. Pour assurer une liaison efficace entre la Mission et la communauté humanitaire pour toute question relative aux affaires humanitaires, le coordonnateur résident des Nations Unies et coordonnateur de l'action humanitaire pour le Tchad ferait partie de l'équipe dirigeante, sans cesser pour autant de relever du Coordonnateur des secours d'urgence et de l'Administrateur du PNUD. Seraient aussi affectés au quartier général de la mission des représentants de toutes les composantes organiques, et tout le personnel de sécurité et d'appui nécessaires.

51. Une cellule d'analyse conjointe de la Mission serait établie par le chef de mission au quartier général à N'Djamena. Elle recueillerait des informations, les analyserait, et veillerait à ce que le chef de la Mission puisse prendre toute décision en tenant compte des avis de toutes les composantes de la Mission. Elle réunirait des membres des composantes militaire, policière, politique, humanitaire, de la sécurité, des droits de l'homme et d'autres si nécessaire. Ses travaux d'analyse de l'ensemble de la Mission seraient complétés par le centre d'opérations civilo-militaire qui serait créé au bureau régional d'Abéché et doté lui aussi d'un personnel pluridisciplinaire. Ce centre serait chargé de veiller à ce que le chef de mission et l'équipe dirigeante soient constamment informés de l'évolution de la situation.

52. Le gros du personnel de la Mission serait basé dans l'est du Tchad. La Mission aurait donc un bureau régional à Abéché, qui servirait aussi de poste de commandement avancé pour les composantes militaire et policière. La gestion quotidienne du bureau régional serait confiée au Représentant spécial adjoint, appuyé par une équipe régionale de gestion comprenant un spécialiste des questions politiques (hors classe), un commandant adjoint de la force, un chef adjoint de la police, un chef d'administration adjoint ainsi que du personnel chargé des affaires civiles, des droits de l'homme, de la coordination humanitaire, de l'information, de l'appui et de la sécurité.

53. Pour couvrir efficacement le vaste territoire de l'est du Tchad, la Mission devra absolument avoir des positions avancées et établir des bureaux pluridisciplinaires à des endroits cruciaux comme Iriba, Adré et Goz Beïda, et probablement un bureau de liaison à Biltine. Des bureaux de liaison moins importants pourraient aussi être installés à Bahaï et à Nzili. Ces bureaux relèveraient de mon Représentant spécial par l'intermédiaire de son adjoint à Abéché.

54. S'agissant de la République centrafricaine, la Mission établirait un bureau de liaison à Bangui, qui travaillerait en étroite collaboration avec le BONUCA dans les

locaux de celui-ci. Ce bureau serait dirigé par un responsable des questions politiques chargé de la liaison pour les affaires civiles, et comprendrait un agent de liaison pour les questions militaires, un pour les questions policières, un pour les droits de l'homme et un pour les affaires humanitaires, ainsi qu'une petite composante d'appui. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine continuerait d'assurer la liaison avec les hauts responsables des autorités centrafricaines à Bangui.

55. Dans le nord-est de la République centrafricaine, la Mission établirait dans la ville de Birao une présence multidisciplinaire comprenant une petite composante civile, militaire et policière, des spécialistes des droits de l'homme et de la coordination humanitaire et du personnel d'appui.

56. La Mission serait déployée par phases, la priorité allant à l'installation d'un bureau régional et d'un poste de commandement avancé viables à Abéché. Viendraient ensuite les bureaux de l'est du Tchad et enfin le bureau de liaison et une antenne en République centrafricaine.

D. Activités des composantes

Bons offices et affaires civiles

57. La Mission comprendra une composante bons offices et une composante affaires civiles. La première sera chargée d'appuyer et de conseiller mon Représentant spécial afin de l'aider à s'acquitter de ses fonctions décrites au paragraphe 49. À cette fin, elle tiendra des consultations régulières avec les principales parties prenantes aux échelons national et régional et analysera les principaux faits nouveaux dans les domaines politiques et administratifs. Elle fera également rapport au Siège. La composante affaires civiles assurera la liaison avec les autorités locales et la société civile dans les zones de déploiement afin d'instaurer une relation fructueuse entre ces parties et la Mission. Les spécialistes des affaires civiles encourageront et appuieront également les initiatives de réconciliation locales. Le personnel des deux composantes sera déployé à N'Djamena, dans la région est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et dans le bureau de liaison à Bangui.

Composante militaire

58. La composante militaire s'attachera à protéger les civils en danger, à faciliter l'acheminement des secours humanitaires, à désamorcer les tensions et à prévenir un conflit, l'objectif étant d'instaurer un environnement plus sûr dans la zone de déploiement.

59. La liaison avec toutes les parties prenantes, notamment les forces armées tchadiennes et centrafricaines et les autres éléments armés présents dans la zone, sera cruciale pour faire comprendre et respecter le caractère impartial de la force des Nations Unies. Une liaison étroite avec la MUAS et la MINUS sera également établie afin de faciliter l'échange de renseignements sur les menaces potentielles de part et d'autre de la frontière et de disposer d'un mécanisme d'alerte rapide.

60. Des bataillons d'infanterie seront déployés et feront connaître leur présence au moyen de patrouilles terrestres et aériennes diurnes et nocturnes afin de rassurer la population civile et de dissuader ceux qui comptent s'en prendre aux civils. Ils

établiront une vaste zone de sécurité, ce qui permettra au personnel humanitaire d'opérer dans de bonnes conditions. Les patrouilles de nuit seront particulièrement importantes et les bataillons bénéficiant d'un appui aérien devront être équipés pour des opérations nocturnes. Pour faire rapidement une différence sur le terrain, il faudra déployer sans tarder au moins deux bataillons d'infanterie ainsi que des éléments du génie et des éléments de soutien médical.

61. Afin de détecter les nouveaux dangers, la force devra être munie de moyens de surveillance et de reconnaissance, tels qu'avions d'observation, hélicoptères armés et engins sans pilote, et d'éléments de reconnaissance au sol capables d'entreprendre des patrouilles sur de longues distances. Elle devra être prête à réagir efficacement pour contrer des menaces imminentes pesant sur la population civile. Elle sera autorisée à prendre des mesures énergiques, ainsi que cela sera prévu dans les règles d'engagement, et sera équipée pour réagir de façon musclée à toute action hostile. Des hélicoptères armés fourniront une réponse efficace et rapide; il en sera de même des forces d'intervention rapide déployées aux niveaux de la mission et des secteurs et disposant de véhicules blindés de transport de troupe, de véhicules à grande mobilité et d'aéronefs militaires.

62. Afin d'apaiser les tensions dans la zone frontalière et de prévenir un conflit, les forces militaires des Nations Unies patrouilleront dans la zone d'intervention et observeront les éventuels points chauds. Cela ne nuira en rien à la souveraineté des autorités tchadiennes et centrafricaines concernant la protection des frontières avec le Soudan. Les forces militaires des Nations Unies pourront en outre enquêter sur les allégations d'actes hostiles dans la région frontalière entre le Tchad et le Soudan afin d'établir les faits et de fournir une évaluation de ces incidents au Conseil de sécurité.

63. En République centrafricaine, une force de sécurité réduite permettra de renforcer la confiance et de prévenir un conflit. Ses effectifs pourraient compter quelque 500 personnes.

64. Il faudra déployer des ingénieurs militaires dans chaque secteur. Ils seront chargés dans un premier temps de construire des camps rudimentaires et dans un second temps de renforcer la mobilité de la force en construisant des hélistations et en remettant les pistes en état. La force aura aussi besoin d'un soutien médical et logistique.

65. En résumé, l'équipe d'évaluation a conclu qu'il faudrait réunir les conditions suivantes pour l'opération militaire : des commandants et des soldats très qualifiés, capables d'opérer dans des conditions très difficiles et de faire face à des menaces externes et internes, une bonne liaison, une mobilité opérationnelle élevée et une capacité militaire musclée afin de réagir à des menaces armées de tous types.

66. La force militaire aura son quartier général à N'Djamena et disposera d'une équipe réduite et d'un bureau de liaison à Bangui. Les opérations militaires seront contrôlées à partir d'un poste de commandement avancé à Abéché, qui opérera dans les locaux du bureau régional de la Mission. La force sera organisée en quatre secteurs, trois au Tchad et un en République centrafricaine. Les états-majors de secteur seront situés dans la région est du Tchad, à savoir dans les zones d'Iriba au nord, d'Adré au centre et de Goz Beïda au sud. En République centrafricaine, l'état-major de secteur sera situé à Birao, dans le bureau de liaison de la Mission.

67. L'option A consisterait en une force plus importante qu'une brigade d'infanterie type, composée de cinq bataillons d'infanterie, d'une compagnie de reconnaissance et de deux compagnies d'infanterie de réserve, appuyés par une composante aérienne militaire forte de 18 hélicoptères de transport, deux hélicoptères d'observation armés, un détachement d'engins sans pilote et un avion d'observation. La force serait appuyée par quatre compagnies du génie, une compagnie chargée du génie aérien et des compagnies chargées des transports et du soutien logistique, une unité médicale de niveau II à Abéché et une unité médicale de niveau I renforcé à Birao. Le nombre d'unités du génie pourrait être réduit après le déploiement de la force. Quelques observateurs militaires pourraient également être déployés sous réserve des conditions de sécurité. L'effectif total de la force avoisinerait 6 000 personnes. L'option A est pour une bonne part tributaire de la disponibilité de l'aviation militaire, qui lui donnerait la souplesse nécessaire pour déployer rapidement ses unités par air afin de répondre aux besoins opérationnels et de déployer une force de sécurité crédible dans une zone étendue. Privée des moyens aériens envisagés dans cette option, la force aurait besoin d'un plus grand nombre de bases et d'un effectif plus nombreux. L'option A signifie accepter un plus grand niveau de risque s'agissant de la protection des civils et rend les activités de la force plus tributaires des conditions météorologiques. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience, le plus difficile sera de mobiliser un nombre suffisant d'hélicoptères militaires, et si l'on n'y parvient pas, cette option deviendra inopérante.

68. L'option B consisterait en une force de la taille d'une division d'infanterie standard, composée de neuf bataillons d'infanterie, deux ou trois bataillons étant déployés dans chacun des secteurs au Tchad et deux compagnies d'infanterie étant dépêchées en République centrafricaine, d'une compagnie de reconnaissance et d'un bataillon léger de réserve, appuyée par une composante aérienne militaire forte de neuf hélicoptères de transport, de deux hélicoptères d'observation armés, d'engins sans pilote et de deux avions d'observation. L'effectif total de la force avoisinerait 10 900 hommes. Cette option prévoit des responsabilités accrues pour les forces d'infanterie pour ce qui est des besoins opérationnels, puisque les moyens aériens seraient moins nombreux. Elle offre un degré de risque moindre en ce qui concerne la protection des civils et réduit la dépendance vis-à-vis des conditions météo.

69. Si la situation au Tchad et en République centrafricaine se détériorait pendant ou après le déploiement de la force des Nations Unies, il faudrait prévoir, au titre de la première et de la deuxième options, une capacité à déploiement rapide transhorizon d'un autre bataillon d'infanterie composé de 850 hommes et officiers, autorisée par le Conseil au moment de l'approbation du mandat, afin de renforcer la mission *in extremis*.

Police

70. Comme proposé dans le rapport de mon prédécesseur, en date du 22 décembre, la police des Nations Unies sera chargée de faire régner l'ordre dans les camps de réfugiés (12 camps) et d'appuyer les activités des forces de police nationales à proximité des villes, dans la région est du Tchad, qui sont associées à des opérations en rapport avec les déplacés, les réfugiés et les secours humanitaires, à savoir Abéché, Bahai, Farchana, Guereda et Goz Beïda. Elle ne pourra s'acquitter de ses fonctions qu'en association avec des éléments militaires des Nations Unies chargés d'assurer la sécurité tout autour.

71. Compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver et déployer du personnel international ayant les compétences linguistiques voulues, la Mission fera fond sur les méthodes utilisées par le HCR dans les camps de réfugiés. Dans ce contexte, on estime que quelque 800 gendarmes et policiers tchadiens devront être détachés auprès de la Mission et placés sous le commandement opérationnel du chef de la police des Nations Unies. Ils porteront un uniforme spécial, bénéficieront du soutien logistique de base fourni d'ordinaire aux membres de la police des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix et percevront une indemnité.

72. La mission aura également besoin de quelque 260 policiers des Nations Unies recrutés sur le plan international. Ils seront chargés de la sélection des policiers tchadiens qui seront détachés auprès de la police des Nations Unies et devront accorder une attention particulière à l'équilibre ethnique et à l'équilibre entre les sexes et dispenser une formation intensive aux personnes retenues avant leur déploiement. Ils conseilleront le personnel tchadien et surveilleront toutes les opérations de police à tous les niveaux dans la zone placée sous leur responsabilité.

73. En République centrafricaine, les forces de police des Nations Unies auront pour seul rôle de dispenser des conseils et de fournir un appui technique à la police nationale et à la gendarmerie. Un groupe de 20 personnes sera déployé à Birao à cette fin, étant entendu que les forces militaires des Nations Unies assureront la sécurité de la zone. Une équipe de liaison sera également déployée à Bangui afin de se tenir en rapport avec les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement, le BONUCA et les organismes internationaux.

État de droit

74. La Mission aura également besoin d'une capacité consultative interne concernant la justice et les établissements pénitentiaires, qui assurera la liaison avec les responsables locaux du système judiciaire et pénitentiaire. La mission collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux.

Droits de l'homme

75. La composante droits de l'homme serait chargée de surveiller le respect des droits de l'homme, de mener des enquêtes, de faire rapport et de dispenser une formation. Une attention particulière serait accordée à l'identification des personnes qui ont commis des violations des droits de l'homme et aux questions de la violence sexuelle et de la protection de l'enfance. Des spécialistes des droits de l'homme seraient déployés dans toute la zone de la Mission et collaboreraient étroitement avec les composantes militaire, de police, judiciaire, pénitentiaire et d'autres composantes civiles, ainsi qu'avec les fonds et programmes des Nations Unies et d'autres agents humanitaires sur place afin d'anticiper les menaces qui pourraient peser sur la population civile. Ils participeraient en outre à des analyses conjointes avec d'autres composantes de la Mission en vue d'aider à établir des priorités opérationnelles.

76. La composante droits de l'homme collaborerait avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres intervenants à des activités visant à renforcer la promotion et la défense des droits de l'homme. Des rapports sur la situation des droits de l'homme dans les zones de déploiement de la Mission, assortis de recommandations

concernant les mesures correctives à prendre par les intéressés, seraient périodiquement rendus publics.

Action humanitaire – liaison et coordination

77. Les opérations humanitaires en cours au Tchad et en République centrafricaine continueraient d'être centralisées par les coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies dans les deux pays. Elles seraient menées indépendamment du travail de la Mission, mais les coordonnateurs conseilleraient le chef de la Mission sur des questions humanitaires touchant à la zone de la Mission et participeraient aux travaux de l'équipe de direction de la Mission à cette fin. En outre, plusieurs personnes chargées de la liaison seraient déployées principalement dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine afin d'assurer la liaison nécessaire entre la Mission, les équipes de pays des Nations Unies et l'ensemble des agents humanitaires travaillant dans ces régions.

Information

78. Comme indiqué dans le rapport de mon prédécesseur en date du 22 décembre 2006, la mise en place d'une composante information efficace sera déterminante pour veiller à ce que le but, les objectifs et les activités de la Mission soient compris de tous. Pour ce faire, il faudra diffuser largement et régulièrement des messages décrivant les travaux de la Mission à l'intention de la population vivant dans les régions frontalières où la Mission sera déployée, ainsi que des principales parties prenantes, notamment les groupes de population vivant dans la zone d'opérations et les forces armées nationales. De plus, la composante information mettrait au point et diffuserait des messages portant sur la réconciliation et l'importance de la paix et de la stabilité. Pour accomplir ces tâches, elle devrait être dotée des moyens voulus pour sensibiliser l'opinion et assurer la liaison avec les médias, ainsi que pour produire des documents et des émissions de radio.

La situation des femmes et des filles

79. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Mission veillerait à intégrer les considérations d'égalité entre les sexes dans tous les aspects de ses travaux. Elle s'attacherait en priorité à faciliter l'appui au renforcement des capacités de mise en œuvre de stratégies à cet égard, tant pour les éléments militaires que civils. Une assistance technique et des conseils seraient dispensés à toutes les composantes de la Mission afin qu'elles puissent répondre efficacement aux besoins prioritaires des femmes et des filles dans les domaines de la sécurité, de la protection et du respect des droits.

80. La Mission prêterait une attention particulière à la situation des femmes et des filles directement touchées par le conflit. Elle recueillerait des informations sur l'ampleur du phénomène de la violence à l'égard des femmes et sensibiliserait les autorités locales et nationales à l'importance qu'il y a à protéger les civils et les groupes les plus vulnérables. En collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile, la Mission fournirait un appui aux autorités nationales, notamment les forces armées, la gendarmerie et la police, en vue de faciliter la mise en œuvre de politiques et de programmes destinés à promouvoir l'objectif de l'égalité entre les sexes.

81. Un plan d'action en faveur des femmes spécialement conçu pour les régions de l'est du Tchad et du nord-est de la République centrafricaine serait aussi élaboré. Il porterait sur des mesures de prévention et d'intervention destinées à lutter contre la violence sexuelle ou sexiste dont il est très fréquemment fait état parmi les réfugiés, les personnes déplacées et la population civile. Une place importante serait aussi accordée à la prévention du VIH/sida.

Déontologie et discipline

82. Un groupe de la déontologie et de la discipline serait constitué dans la Mission en vue d'aider mon Représentant spécial à élaborer des stratégies et des mécanismes visant à prévenir, recenser et combattre toutes les formes de manquement au code de conduite, notamment l'exploitation et les abus sexuels. Il collaborerait avec d'autres composantes et bureaux de la Mission à l'organisation d'activités de sensibilisation et de formation destinées à empêcher de tels agissements, à l'établissement de réseaux d'agents de liaison chargés de recevoir les plaintes et à la création de systèmes de gestion et de suivi des données qui sous-tendraient l'exécution des activités. La Mission se doterait en outre des moyens voulus pour enquêter sur les allégations d'inconduite, conformément aux règles et procédures établies.

VIH/sida

83. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du 22 décembre 2006, la prévalence du VIH au Tchad et en République centrafricaine est élevée. En application de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, la Mission organiserait des programmes réguliers d'information et de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de l'ensemble de son personnel militaire et civil et des services de conseil et de dépistage volontaire dans toutes les zones de déploiement. Le groupe chargé du VIH collaborerait avec les équipes de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile pour que les préoccupations liées au VIH figurent dans le mandat de la Mission, notamment la nécessité de protéger les groupes vulnérables contre la violence sexuelle ou sexiste et de sensibiliser les réfugiés et les personnes déplacées à ce problème.

Sûreté et sécurité du personnel

84. Compte tenu des problèmes complexes que posera la sécurité du personnel dans la zone de la Mission, en particulier dans l'est du Tchad, un mécanisme de coordination sera créé dans la région afin de faciliter la coopération entre les organisations dotées de dispositifs de sécurité et de promouvoir l'instauration de conditions propices à l'exécution des tâches et des programmes. Ce mécanisme revêtira une importance décisive, eu égard aux phases de sécurité III et IV actuellement en vigueur et aux différents besoins et menaces concernant la sécurité dans la région. En République centrafricaine, les dispositifs de sécurité seraient renforcés dans le nord-est en prévision d'une augmentation du personnel dans cette région.

Action antimines

85. Même si l'on estime que le danger posé par les mines terrestres est relativement faible dans l'est du Tchad, en particulier le long de la frontière avec la République centrafricaine, il existe un risque confirmé dû à la présence de restes

explosifs de guerre et à la possibilité que des mines terrestres soient utilisées en vue de désorganiser les activités de la Mission. À cet égard, un groupe d'action antimines serait chargé d'inspecter tous les itinéraires devant être empruntés par la Mission, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires et de vérifier qu'ils sont sûrs. Il faudrait déployer deux équipes spécialisées dans le relevé des champs de mines et la neutralisation des explosifs et munitions, qui seraient chargées d'entreprendre les premières activités de déminage afin de faciliter le travail de la Mission.

Appui à la Mission

86. Une division d'appui à la Mission serait chargée d'installer, de mettre en service et d'entretenir l'infrastructure ainsi que de fournir les moyens de communication, de circulation et de soutien logistique voulus pour que l'opération des Nations Unies puisse s'acquitter de son mandat. Comme cela a été souligné dans le rapport de mon prédécesseur daté du 22 décembre 2006, l'enclavement du Tchad comme de la République centrafricaine, s'ajoutant à un environnement particulièrement hostile, au manque de ressources et à la faiblesse des infrastructures, risque de compliquer considérablement le déploiement de l'opération et de limiter fortement la capacité de l'ONU de fournir un appui à son personnel. La saison des pluies en particulier, qui est intense et dure plus de cinq mois, rend les routes impraticables pendant plusieurs jours de suite et transforme la brousse et la forêt en marécage. Le transport de marchandises à destination de la Mission posera également d'énormes problèmes. Comme indiqué dans le rapport du 22 décembre 2006, le temps de transit moyen pour des marchandises expédiées de Douala (Cameroun) à Bangui ou N'Djamena est de six à huit semaines, selon les saisons. Par ailleurs, il est clair que la présence de l'ONU, se combinant avec les activités que mènent actuellement les organismes humanitaires, risquerait de mettre à rude épreuve les ressources naturelles existantes, l'eau en particulier. Tout déploiement devrait donc être étroitement coordonné avec les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs travaillant dans les régions concernées afin d'évaluer ses conséquences sur la population locale.

87. L'appui apporté aux unités militaires opérant dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine serait conforme aux normes établies par l'ONU en matière de soutien logistique autonome. Lors du lancement de la Mission, il faudra construire de nombreux bureaux et logements et installer des systèmes informatiques et des dispositifs de sécurité. Pour disposer rapidement de ces locaux et services, il faudra probablement faire largement appel à des fournisseurs commerciaux. De surcroît, tout le matériel de soutien logistique à destination du Tchad et de la République centrafricaine sera acheminé par deux couloirs principaux, à partir de Douala (Cameroun) et, dans une moindre mesure, de Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne). Il faut en outre souligner que la saison des pluies dans la zone des opérations limitera la possibilité d'acheminer le matériel nécessaire par la route. L'entreposage préalable de stocks stratégiques pour déploiement rapide à N'Djamena et Bangui revêtira une importance fondamentale à cet égard.

VI. Observations et recommandations

88. La région est du Tchad traverse une crise sécuritaire et humanitaire complexe, marquée par des heurts constants entre les forces gouvernementales et les rebelles tchadiens basés au Soudan, des attaques menées contre des civils par des milices opérant à partir du Soudan, la présence de rebelles soudanais sur le territoire tchadien, la violence ethnique, des déplacements de population, des tensions interethniques et des actes de banditisme. Les populations locales et les 232 000 Soudanais réfugiés dans la région mais aussi les 120 000 personnes déplacées dans l'est du Tchad vivent de ce fait dans un climat d'incertitude et de persécution et sont soumis à des dangers incessants.

89. Alors que l'ONU s'attache à déterminer comment faire face à cette crise, il est crucial de noter que la région est du Tchad ne constitue pas un environnement classique pour le maintien de la paix. Les forces armées tchadiennes ont récemment repoussé les rebelles à la frontière avec le Darfour et au-delà, mais les perspectives d'une paix et d'une stabilisation durables dans la zone sont encore incertaines. Par ailleurs, la crise au Darfour ne semble pas se calmer, et les troubles dans la région entravent considérablement l'instauration de la paix et de la stabilité dans l'est du Tchad. Au Tchad, les hostilités entre le Gouvernement et les groupes d'opposition armés se poursuivent et les efforts en vue d'établir un dialogue politique se sont enlisés. Les tensions interethniques, qui constituent une menace pour la population civile, sont également préoccupantes.

90. Le déploiement non circonscrit d'une force de maintien de la paix des Nations Unies dans ces conditions particulièrement difficiles s'accompagnerait de risques élevés et bien réels. Les groupes armés pourraient notamment estimer que la force des Nations Unies compromet leurs visées militaires et décider de s'en prendre à elle. Il est donc crucial d'obtenir des garanties de la part des groupes rebelles tchadiens qu'ils respecteront le caractère impartial de la présence des Nations Unies. Il est également possible que la force des Nations Unies soit prise dans un échange de tirs entre les belligérants alors qu'elle s'acquitte de sa mission de protection dans un environnement des plus mouvants.

91. Afin d'atténuer ces risques, la force des Nations Unies devrait faire porter son action sur deux objectifs principaux : la protection des civils en danger, notamment les déplacés et les réfugiés, et la prévention des attaques transfrontières du fait de sa présence. Si le Conseil de sécurité décidait de créer une force des Nations Unies, je recommande l'option B (voir par. 68), car les effectifs et le degré de mobilité envisagés donneraient les moyens à la force de s'acquitter efficacement des tâches proposées et de faire face aux imprévus. À cet égard, il faudra que les États Membres fassent connaître le plus tôt possible leur intention de mettre à disposition de la force les effectifs militaires et de police bien entraînés et équipés dont celle-ci aura besoin. L'effectif de la force sera gardé à l'examen et ajusté à mesure que la sécurité s'améliorera.

92. L'opération des Nations Unies pourrait aussi contribuer en parallèle aux efforts menés pour régler la crise au Darfour et concourir, le cas échéant, à l'instauration d'un climat politique propice à la paix, à la stabilité et à la réconciliation dans l'est du Tchad. En outre, il faudrait procéder rapidement à la réinstallation des camps de réfugiés qui se trouvent à proximité de la frontière avec le Soudan, notamment les camps d'Am Nabak et d'Ouré Cassoni, près de Bahaï. Si ces camps étaient installés

dans des endroits adaptés, loin de la frontière, on pourrait plus facilement préserver leur caractère civil et humanitaire et éliminer les éventuels points chauds à la frontière. Bien évidemment, cela ne pourrait se faire sans une aide nationale et internationale considérable.

93. Le déploiement d'une opération multidisciplinaire des Nations Unies dans l'est du Tchad exigera naturellement le plein appui et la pleine coopération du Gouvernement. Comme signalé au paragraphe 33, le Président Déby s'est dit quelque peu préoccupé par la composante militaire de la mission lors de son entretien avec le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix le 5 février. J'informerai le Conseil de sécurité de la décision définitive du Président Déby à cet égard dès que celle-ci m'aura été communiquée.

94. La situation dans le nord-est de la République centrafricaine n'est pas aussi grave et l'accord intervenu entre le Gouvernement et les groupes rebelles en vue de négocier une issue au conflit est encourageant. Dans le même temps, il y a toujours un risque que la violence ne renaisse tant que le conflit se poursuit le long des frontières avec le Soudan et l'est du Tchad et que les tensions interethniques persistent dans la préfecture de Vakaga. À cet égard, un petit déploiement des Nations Unies composé de militaires et de policiers aiderait à stabiliser la situation dans le nord-est du pays.

95. En conclusion, je tiens à réaffirmer qu'il incombe au premier chef aux dirigeants soudanais, tchadiens et centrafricains de parvenir à un règlement durable de la crise au Darfour, dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Je les invite à agir sans tarder et à s'engager à rétablir la paix et la stabilité dans leurs pays et dans la région. Une première étape concrète consisterait pour le Tchad et le Soudan à appliquer les accords de Tripoli et de N'Djamena à titre prioritaire. En République centrafricaine, l'initiative de dialogue politique doit recevoir tout l'appui voulu pour porter ses fruits. La communauté internationale a aussi un rôle majeur à jouer en faisant comprendre que le dialogue et la réconciliation sont la seule façon acceptable et réaliste de parvenir à une paix et à un développement durables.